



***LA CONTRIBUTION DE LA MAISON DE L'ENTREPRISE DU BURKINA
FASO A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES AU PAYS :
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'INNOVATION***

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU MASTER
SPECIALISE EN MANAGEMENT STRATEGIQUE ET
OPERATIONNEL (MSO)**

Présenté en décembre 2014 par :

Jules DJIGUEMDE

Travaux dirigés par : Moussa TRAORE

Directeur de la Facilitation des Affaires
à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM
 Prénom NOM
 Prénom NOM

Promotion 2012-2013

DEDICACE

Je dédie ce mémoire à :

Ma mère, Feue SONDO Anne Marie

Mon père, DJIGUEMDE Ram Pierre

Mon épouse, ZOUNGRANA Séraphine

Mes enfants, Angelina et Ange Antoinette

REMERCIEMENTS

Nous exprimons nos sincères remerciements à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce travail. Nous tenons particulièrement à remercier :

- Monsieur Boubacar TRAORE, Secrétaire Général de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) pour avoir accepté de nous accueillir au sein de la structure et de nous apporter le soutien nécessaire pour la réalisation de notre travail ;
- Monsieur Moussa TRAORE, Directeur de la Facilitation des Affaires de la MEBF, notre Directeur de mémoire qui, malgré ses multiples sollicitations, n'a ménagé aucun effort pour nous encadrer tout au long de notre projet ;
- le personnel administratif et le corps enseignant de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) ;
- les personnels des structures auprès desquelles nous avons eu à collecter des données ;
- les Co-apprenants de la promotion 2012-2013 de 2iE ;
- mes collaborateurs de l'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO-CIR) ;
- mes parents, frères, sœurs et amis pour les soutiens multiples et multiformes à mon égard.

RESUME

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) fait partie de l'environnement institutionnel d'appui au secteur privé. Créée en 2002 par l'Etat burkinabè, elle a pour mission de contribuer au développement du secteur privé en mettant à sa disposition une gamme de services d'information, de formations et d'appui-conseil en matière de création et d'exercice des affaires.

Dans le cadre de notre travail, nous avons constaté que depuis son opérationnalisation en 2004, la MEBF a effectivement produit des résultats bien appréciables tant pour ses usagers que pour le Gouvernement. Elle a entre autres contribué à réduire de façon dynamique les procédures, les coûts et les délais de création d'entreprise et d'octroi de permis de construire. Elle a aussi contribué activement à l'organisation des rencontres Gouvernement/secteur privé qui ont apporté beaucoup de solutions aux préoccupations du secteur privé.

La MEBF participe à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso. Cependant, beaucoup d'attentes du secteur privé restent à satisfaire. La MEBF gagnerait à consolider ses acquis en développant davantage ses services et en élargissant son réseau de partenariat avec les autres institutions d'appui au secteur privé.

La MEBF est vivement recommandée pour finaliser les études en cours sur l'élaboration de son plan stratégique et l'évaluation de l'impact d'amélioration du climat des affaires sur l'économie du pays. Les résultats qui y seront issus lui serviront de guide pour innover ses interventions dans une démarche qualité et participative.

Mots Clés :

-
- 1 – Amélioration**
 - 2 – Climat des affaires**
 - 3 – Doing Business Better**
 - 4 – Licence d'affaires**
 - 5 – Secteur privé**

ABSTRACT

The “Maison de l'Entreprise du Burkina Faso” (MEBF) belongs to the supporting institutional environment for the private sector. Founded in 2002, its mission is to contribute to the development of the private sector in making available a range of information services, training and advisory support in the creation and exercise of business.

Since its operationalization in 2004, the MEBF has actually produced significant results as well for its users for the Government. Indeed, it has helped reduce dynamically procedures, costs and timing of business creation and granting building permits. She has been active in organizing meetings between Government and private sector who have made a lot of solutions to the concerns of the private sector.

The MEBF helps to improve the business climate in Burkina Faso. However, many private sector expectations remain unfulfilled. The MEBF would win to consolidate its gains by further developing its services and expanding its network of partnerships with other private sector support institutions.

The MEBF is highly recommended to complete ongoing studies on the development of its strategic plan and evaluating the impact of improving the business climate in the country's economy. The results will be used as a guide from innovation to its interventions in quality and participatory approach.

Key words :

-
- 1 – Improvement**
 - 2 – Business Climate**
 - 3 – Doing Business Better**
 - 4 – Business License**
 - 5 – Private Sector**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

2iE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
BNSP	Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers
CAMC-O	Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CDDE	Comité des Donateurs pour le Développement des Entreprises
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGA	Centre de Gestion Agréé
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSLP	Cadre Stratégique de lutte Contre la Pauvreté
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DCGU-CI	Direction du Centre de Guichets Uniques du Commerce et d'Investissement
DCPM	Direction de la Communication et de la Presse du Ministère
DDP	Direction du Développement et des Projets
DECQ	Direction des Etudes, de la Capitalisation et de la Qualité
DGAHC	Direction Générale de l'Architecture, de l'Habitat et de la Construction
DGC	Direction Générale du Commerce
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPE	Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise
DIFA	Direction de Facilitation des Affaires
DMAC	Direction du Marketing et de l'Appui Conseil
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FSCP	Fonds de Soutien à Coût Partagé
GUF	Guichet Unique du Foncier
GUM	Guichet Unique des Mines
IFC	Fonds pour l'amélioration du Climat des Investissement
JEB	Journées de l'Entrepreneuriat Burkinabè

La contribution de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso à l'amélioration du climat des affaires au pays : état des lieux et perspectives d'innovation

MER	Micro Entreprises Rurales
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PACDE II	Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise phase II
PADSP	Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé au Burkina Faso
PAS	Programmes d'Ajustements Structurels
PASP	Projet d'Appui au Secteur Privé
PASPRU	Programme d'Appui et de Promotion du Secteur Privé en Milieu Rural
PFE	Projet de Fin d'Etude
PI/GUF- MEBF	Projet d'Interconnexion des Guichets Uniques du Foncier et des Services de Formalités et d'enregistrement de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PPCB	Projet Pôle de Croissance de Bagré
PRCE	Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises
RCCM	Registre de Commerce et de Crédit Mobilier
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDE	Services de Développement des Entreprises
SFI	Société Financière Internationale
SP/SRLA	Secrétariat Permanent chargé du Suivi des Réformes des Licences d'Affaires
SYLVIE	Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation
TGI	Tribunal de Grande Instance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

SOMMAIRE

Dédicace	ii
Remerciements	iii
Résumé	iv
Liste des sigles et abréviations	vi
Sommaire	1
Liste des tableaux	3
<i>I. Introduction</i>	<i>4</i>
<i>II. Objectifs et Hypothèses de l'étude</i>	<i>7</i>
<i>III. Matériels et Méthodes utilisés pour l'étude.....</i>	<i>9</i>
3.1. Recherche documentaire	9
3.2. Consultation de sites Internet	10
3.3. Entretiens avec des personnes ressources	10
3.4. Enquêtes auprès de certains usagers de la MEBF	11
<i>IV. Résultats de l'étude.....</i>	<i>12</i>
4.1. Présentation de la MEBF	12
4.1.1. Historique de la création de la MEBF	12
4.1.2. Présentation des services de la MEBF	13
4.2. Historique d'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso	14
4.3. Etat des lieux des réformes et performances du Burkina Faso sur l'amélioration du climat des affaires	17
4.3.1. Indicateurs objet d'intervention de la MEBF	20
4.3.2. Réformes réalisées avec la contribution de la MEBF	20
4.4. Contribution de la MEBF au développement du secteur privé au Burkina Faso.....	22
<i>V. Discussions, appréciation des résultats et propositions</i>	<i>25</i>
5.1. Appréciation des interventions de la MEBF.....	25
5.1.1. Acquis des actions de la MEBF	25

5.1.2. Insuffisances des actions de la MEBF.....	27
5.2. Propositions d'actions pour la consolidation de l'apport de la MEBF au développement économique du pays	28
5.2.1. Suggestions pour la consolidation des acquis de la MEBF	29
5.2.2. Propositions d'actions correctives des insuffisances de la MEBF	30
VI. Conclusion	32
VII. Bibliographie	34
VIII. Annexes.....	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Classement du Burkina Faso selon les rapports Doing Business Better 2006 à 2014 de la Banque mondiale-----Page 18

Tableau n°2 : Evolution comparée du classement général du Burkina Faso et du nombre de réformes avec celles des autres pays de l'UEMOA, du Ghana et du Nigéria de 2010 à 2014 ---
-----Page 19

I. INTRODUCTION

Dans le contexte de la mondialisation, les institutions de Breton Wood que sont la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) s'emploient à aider les pays les moins avancés à bénéficier du système commercial multilatéral. Aussi, en vue d'inciter les différents pays du monde à favoriser leur environnement respectif des affaires, la Banque mondiale a-t-elle entrepris depuis 2004, de publier annuellement un rapport sur le climat des affaires dans le monde.

Sur la base d'indicateurs retenus pour l'évaluation, chaque pays concerné fait l'objet de classement tant par indicateur spécifique que global. Cette évaluation incite les pays concernés à améliorer leur position/rang en prenant des mesures ou réformes dans le sens de réduire les procédures, les coûts et les délais d'obtention des actes/documents administratifs liés aux affaires.

Le Burkina Faso fait partie, depuis l'édition de 2006, des pays qui font l'objet du Rapport annuel de la Banque mondiale, intitulé « Doing Business Better ». Aussi, sous l'impulsion du Gouvernement et de ses partenaires au développement, plusieurs institutions nationales œuvrent-elles à faciliter les conditions de création et d'exercice des affaires tant aux promoteurs nationaux qu'à ceux étrangers. Parmi ces structures, il y a la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) qui est une association apolitique d'appui au secteur privé, sans but lucratif, reconnue d'utilité publique et regroupant des personnes morales de droit privé burkinabè.

La MEBF a été constituée le 10 septembre 2002 et est gérée par le secteur privé. Elle a pour objectif principal de participer au développement d'un secteur privé fort et compétitif, grâce à la fourniture d'une masse critique et coordonnée de services aux entreprises et aux associations professionnelles.

Au regard de sa vocation, le Gouvernement a confié à la MEBF un certain nombre de prérogatives en vue d'accompagner de manière efficace les acteurs du secteur privé. La MEBF héberge le Centre de formalités des entreprises (CEFORE) et le Centre de facilitation

des actes de construire (CEFAC) qui sont des services de la Direction de la facilitation des Affaires (DIFA).

L'initiative de la Banque mondiale citée plus haut confirme la pertinence de la création de la MEBF. En effet, l'ensemble des mesures et actions entreprises par le Gouvernement à travers la mise en place de cette institution d'appui au secteur privé a sans doute contribué à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso.

Dans le cadre de notre Projet de Fin d'Etude (PFE) à l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), nous nous sommes intéressés à cette structure au regard de la pertinence de sa création et de son rôle capital dans le développement économique du Burkina Faso. Le choix de notre thème a été guidé par les premiers responsables de cette structure qui estiment que notre contribution permettra d'évaluer les actions menées par la structure mais aussi sera utile dans l'atteinte des missions de celle-ci.

Tenant compte des unités d'enseignement dispensées par 2iE pour l'obtention du Master 2 spécialisé en Management Stratégique et Opérationnel, nous avons convenu avec la structure d'accueil qu'est la MEBF, du thème ci-après formulé: « **La contribution de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso à l'amélioration du climat des affaires au pays : état des lieux et perspectives d'innovation** ».

Le choix de ce thème se justifie aussi par la nécessité d'évaluer les acquis et les insuffisances afin de réorienter les actions de la structure en matière de facilitation des affaires après une dizaine d'années d'existence. En effet, de notre recherche documentaire, des rencontres avec les personnes ressources et des entrevues avec les animateurs de la MEBF, une telle évaluation n'avait pas été faite auparavant.

Toutefois, dans le cadre de nos recherches et travaux professionnels antérieurs, nous nous sommes intéressés à la politique de promotion du secteur privé au Burkina Faso¹. L'analyse critique de cette politique nous a fait comprendre davantage le contexte dans lequel la MEBF a été érigée ainsi que les objectifs et les missions à elle assignées. La même étude nous a permis de comprendre la dynamique des réformes nationales pour l'amélioration du climat

¹ Mémoire de fin de formation à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) pour l'obtention du Diplôme des Conseillers des Affaires Economiques, option Economie et Finances, 2010.

des affaires. Les objectifs assignés à notre précédente étude sur la politique de promotion du secteur privé n'avaient pas inclus l'option d'évaluation de la contribution de la MEBF à l'amélioration du climat des affaires. D'où l'actualité et la pertinence du présent thème dont le choix, rappelons-le, a été motivé par les responsables de la structure elle-même.

Selon le Comité des Donateurs pour le Développement des Entreprises (CDDE)², l'*environnement des affaires* parfois appelé « *climat des affaires* » ou « *environnement de l'entreprise* », désigne l'ensemble des conditions politiques, juridiques, institutionnelles et réglementaires régissant les activités économiques. Il est un sous-ensemble du *climat des investissements* qui, selon la même source, comprend entre autres facteurs, la stabilité et la sécurité, les infrastructures, la main-d'œuvre et le marché du travail. En d'autres termes, le *climat des investissements* est l'ensemble des facteurs macro-économiques qui déterminent l'attractivité d'un pays ou d'une région tandis que l'*environnement des affaires* fait généralement référence aux facteurs micro-économiques qui influencent la gestion des entreprises et leurs conditions d'existence. Une figure représentative de ces concepts est proposée en annexe I.

En science de gestion, le lexique d'économie (10^{ème} édition, 2008) définit l'*environnement* comme étant l'ensemble des facteurs socio-économiques qui influent sur la vie de l'entreprise tels que la concurrence, l'Etat, la législation sociale, financière, commerciale, les groupes de pression (lobbies, syndicats, associations de consommateurs), etc.

Nous retiendrons que ces définitions sont complémentaires et nous admettons que les expressions « *climat des affaires* » et « *environnement des affaires* » ont le même sens dans le cadre de cette étude.

Ce travail sera organisé en quatre (04) grandes parties à savoir : (i) les Objectifs et les Hypothèses de l'étude, (ii) les Matériels et les Méthodes utilisés pour l'étude, (iii) les Résultats de l'étude et (iv) l'Appréciation des résultats et les propositions d'innovation.

² Le CDDE est un groupe d'agences financières et intergouvernementales créé en 1979 autour de la Banque mondiale avec pour objectif d'éradiquer de manière durable la pauvreté grâce au développement du secteur privé.

II. OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE L'ETUDE

A travers notre projet de mémoire, nous nous fixons comme objectif global de contribuer à l'amélioration du climat des affaires par le biais des prestations de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF). Cette contribution passera par l'évaluation et l'analyse de l'apport de la MEBF à la facilitation des affaires au Burkina Faso aux fins de proposer des actions ou des réformes d'innovation de cet apport.

De façon spécifique, nous poursuivons les objectifs ci-après :

- décliner les réalisations majeures de la MEBF ayant contribué à la facilitation des affaires au niveau national ;
- recenser les besoins non encore satisfaits et les suggestions des clients/usagers de la MEBF ;
- identifier des opportunités d'amélioration des prestations de la MEBF ;
- proposer des actions ou des réformes utiles à même d'amplifier la contribution de la MEBF à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso.

Si nous nous sommes fixés les objectifs ci-dessus, nous partons du fait que la MEBF a été créée dans le sens d'offrir une gamme de services variés aux entreprises et aux organisations professionnelles dans le cadre de leurs activités. Aussi, n'étant pas exclus que l'action de cette institution fasse l'objet d'une appréciation interne ou externe, nous nous réconfortons d'appliquer les connaissances acquises au cours de notre formation au 2iE pour analyser les performances de la MEBF dans l'amélioration de l'environnement des affaires et formuler des propositions d'innovation de ses prestations aux entreprises.

Comme hypothèses de travail, nous en avons retenu deux (2), à savoir :

- hypothèse 1 : les actions de la MEBF contribuent à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso ;

La contribution de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso à l'amélioration du climat des affaires au pays : état des lieux et perspectives d'innovation

- hypothèse 2 : la MEBF peut toujours innover ses prestations dans le sens d'améliorer davantage les conditions de création et d'exercice des affaires au profit des acteurs du secteur privé.

La vérification de ces hypothèses interviendra après l'analyse des résultats que nous aurions obtenus. Par ailleurs, il est utile d'exposer maintenant sur la méthodologie de collecte des données ainsi que les outils de collecte utilisés.

III. MATERIELS ET METHODES UTILISES POUR L'ETUDE

Pour parvenir aux objectifs poursuivis par l'étude, notre démarche méthodologique a consisté en :

- une recherche documentaire principalement auprès de la MEBF et auprès d'autres structures chargées de la promotion du secteur privé ;
- une consultation de sites Internet pour la recherche d'informations ou de documents complémentaires ;
- des entrevues avec le personnel de la MEBF et d'autres structures publiques œuvrant à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso ;
- des enquêtes auprès de certains usagers de la MEBF.

L'ensemble de ces méthodes a été utilisé afin d'avoir des données nécessaires à la bonne réalisation de notre étude. Aussi, le contenu et les outils utilisés dans chaque cas se présentent comme suit :

3.1. Recherche documentaire

Comme toute activité de recherche scientifique, la revue documentaire tant physique qu'électronique a été la principale méthode de collecte des données ayant servi à l'élaboration de notre projet. Cette recherche nous a permis d'obtenir et de consulter différents rapports et revues des structures ci-après :

- la MEBF ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;
- la Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise (DGPE) ;
- le Secrétariat Permanent pour le Suivi des Réformes sur les Licences d'Affaires (SP/SRLA) ;
- la Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) en charge de la promotion du secteur privé.

Certains documents consultés et énumérés à la bibliographie nous ont été communiqués par

les personnes ressources rencontrées au niveau des structures citées. D'autres sont à notre possession.

3.2. Consultation de sites Internet

Dans ce contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), plusieurs structures mettent en ligne (sur des sites Internet) à la disposition de leurs partenaires et/ou au grand public, des documents liés à leurs activités ou des informations sur des thématiques bien précises. Ainsi, nous avons eu à consulter plusieurs sites pour la recherche d'informations complémentaires. Ceux consultés sont indiqués à la bibliographie et ont porté sur les structures ci-dessous :

- la Banque mondiale qui publie annuellement le rapport « Doing Business Better » ;
- la MEBF et de la CCI-BF qui sont des structures d'appui au secteur privé ;
- et le MICA qui est le département ministériel chargé de l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso.

3.3. Entretiens avec des personnes ressources

La prise en charge de la problématique issue de notre thème nous a conduits à réaliser des entretiens avec des personnes ressources des structures en charge de l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso. Il s'agit essentiellement des personnes en charge de la thématique des quatre (04) structures ci-après :

- la MEBF ;
- la CCI-BF ;
- la Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise (DGPE) ;
- le Secrétariat permanent pour le Suivi des Réformes sur les Licences d'Affaires (SP/SRLA).

Les entretiens se sont déroulés en séances bilatérales convenues avec l'interlocuteur. Toutefois, pour des raisons de calendrier de certains interlocuteurs, les échanges avec ces derniers ont été effectués par téléphone et/ou par courrier électronique.

Les entrevues avec le personnel concerné de la MEBF ont eu lieu à plusieurs reprises. Elles

nous ont permis de mieux comprendre non seulement les activités de la structure réalisées dans le cadre de la facilitation des affaires, mais aussi les mesures ou réformes envisagées pour la même cause.

Les entretiens avec les personnels des autres structures ont été également d'une grande utilité en ce sens qu'ils nous ont permis de confirmer ou compléter certaines données déjà recueillies.

3.4. Enquêtes auprès de certains usagers de la MEBF

La MEBF offrant des services aux acteurs du secteur privé, certains de ses usagers ont été sollicités pour appréciation des prestations reçues et formulation d'éventuelles suggestions d'amélioration. A cet effet, une fiche d'enquête a été élaborée et a été administrée à une cinquantaine d'usagers de la MEBF.

Cet échantillon a été choisi en tenant compte de la baisse du niveau de fréquentation des services par les usagers durant notre stage auprès de la structure (saison pluvieuse). Un exemplaire de la fiche d'enquête a été joint en annexe II.

Le questionnaire a été rempli sur place par les usagers eux-mêmes à l'occasion de leurs fréquentations/visites de la MEBF. Les fiches remplies ont été centralisées par le service d'accueil de la MEBF avant qu'elles nous soient transmises pour exploitation.

IV. RESULTATS DE L'ETUDE

Les matériels et méthodes ci-dessus décrits nous ont permis de collecter les données pour la réalisation de notre travail. Les résultats de nos recherches seront présentés en quatre (04) points à savoir :

- la présentation de la MEBF ;
- l'historique d'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso ;
- l'état des lieux des réformes et performances du Burkina Faso sur l'amélioration du climat des affaires ;
- la contribution de la MEBF au développement du secteur privé au Burkina Faso.

4.1. Présentation de la MEBF

4.1.1. Historique de la création de la MEBF

L'idée de création de la « Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) » a été concrétisée dans le cadre des activités du Projet d'Appui au Secteur Privé (PASP), mis en œuvre de 1994 à 2000 avec l'appui de la Banque Mondiale. Il est le fruit d'un consensus entre le secteur privé, l'Etat burkinabè et les partenaires techniques et financiers.

En effet, de l'expression des attentes³ du secteur privé en matière d'assistance à tous les stades de développement de l'entreprise, naquit le concept de « Maison de l'Entrepreneur » en tant que forum de recueil des besoins et d'échanges sur les problématiques du secteur privé et le lieu de convergence des actions développées par les institutions d'appui audit secteur.

Aussi, avec le concours de la Banque Mondiale, une étude de faisabilité technique a été réalisée et validée en avril 2002 par l'ensemble des parties prenantes. La réalisation de cette étude a permis la mise en place d'un Comité de pilotage dirigé par la Chambre de Commerce⁴, de conduire le projet à terme le 10 septembre 2002, date de la constitution effective de la « Maison de l'Entreprise du Burkina Faso ».

³ Attentes exprimées au cours d'un atelier regroupant les partenaires techniques et financiers les 2 et 3 octobre 1997

⁴ La Chambre de commerce regroupait le Patronat et les Organisations professionnelles du secteur privé

4.1.2. Présentation des services de la MEBF

La MEBF est une association⁵ non confessionnelle, apolitique, sans but lucratif, constituée le 10 septembre 2002 et reconnue par récépissé n°2002/557/MATD/SG/DGAT/DPAP du 27 décembre 2002. Elle est opérationnelle depuis janvier 2004 et a pour missions :

- de mettre en place un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation des opérateurs économiques vers les programmes d'appui au secteur privé ;
- d'exécuter certains programmes d'appui au secteur privé ;
- de jouer un rôle d'interface entre l'administration, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services en matière d'information économique, de conseil, de formation et de formalités de création d'entreprises.

La MEBF est dirigée par un Conseil d'Administration qui, constitué de douze (12) membres, définit les grandes orientations. Elle dispose d'une Assemblée Générale et d'une Direction Générale.

Pour mieux exercer ses missions, la Direction Générale est structurée en cinq (5) directions centrales à savoir :

- la Direction du Marketing et de l'Appui Conseil (DMAC) ;
- la Direction de la Facilitation des Affaires (DIFA) ;
- la Direction du Développement et des Projets (DDP) ;
- la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) ;
- la Direction des Etudes, de la Capitalisation et de la Qualité (DECQ).

En vue de faciliter et de rationaliser les formalités de création/d'exercice des affaires, l'Etat a regroupé au sein de la MEBF deux structures majeures que sont le Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE)⁶ et le Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC)⁷. Ces deux centres sont animés par les représentants des structures intervenant dans

⁵ Elle comptait au 31 octobre 2014 plus de neuf cents (900) membres y compris les associations et organisations professionnelles du secteur privé qui forment un bassin de plus de quinze mille (15 000) unités économiques

⁶ Les CEFORE sont des structures chargées de centraliser chez un seul interlocuteur et sur un formulaire unique, les formalités juridiques de création, d'extension ou de reprise d'entreprise dans le but de réduire leurs délais et coûts d'accomplissement

⁷ Le CEFAC est un centre où s'effectuent chez un seul interlocuteur et sur un formulaire unique, les formalités juridiques d'obtention du permis de construire, du certificat d'urbanisme, du certificat de conformité et du permis de démolir

l'accomplissement des formalités exigées. Il s'agit :

- du Tribunal de Grande Instance (TGI) ou Tribunal de Commerce ;
- de la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- de la Direction du Centre de Guichets Uniques du Commerce et d'Investissement (DCGU-CI) ;
- de la Direction Générale du Commerce (DGC) ;
- de la Mairie ;
- de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers (BNSP) ;
- de la Direction Générale de l'Architecture, de l'Habitat et de la Construction (DGAHC).

L'organigramme joint en annexe III renseigne davantage sur les services composant les directions centrales ou rattachés à la Direction Générale de la MEBF.

4.2. Historique d'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso

Le système de détention et d'exploitation de l'appareil économique par l'Etat a marqué ses limites au début des années 1990. Aussi, les dysfonctionnements généralisés de l'économie (instabilité de la situation macro-économique) ont-elles motivé le Gouvernement du Burkina Faso à opter aussitôt pour le système d'économie libérale recommandé par les institutions de Bretton Woods⁸. Avec les Programmes d'ajustements structurels (PAS)⁹ et sectoriels des années 1991, le Gouvernement a entrepris une série de réformes pour accompagner son changement d'orientation. Ces réformes ont porté, entre autres, sur la cession de certaines entreprises publiques et la mise en place d'un ensemble de dispositifs incitatifs à l'investissement privé et garantissant un meilleur exercice de l'activité économique par le secteur privé.

Du Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2000 à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) en vigueur depuis 2011, le rôle

⁸ Banque Mondiale et Fonds Monétaire International

⁹ Les PAS ont été recommandés dans les années 1990 par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International en vue de stabiliser les indicateurs macroéconomiques des pays en développement

moteur de développement économique et social (à travers la création de richesses et d'emplois) assigné au secteur privé a été confirmé. L'Etat a pris assez de mesures dans le sens de créer un environnement institutionnel, législatif et réglementaire propice à l'investissement privé tant national qu'étranger. C'est le cas par exemple de la création de structures spécifiques¹⁰ d'appui au secteur privé, de l'institution en 2001 de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé, de l'adoption en 2002 d'une lettre de politique de développement du secteur privé, de l'adoption (et/ou révision) des codes des investissements et du travail, de la mise en œuvre de projets et programmes spécifiques d'appui au secteur privé.

L'engagement du pays à améliorer l'environnement des affaires a été consolidé en 2004 avec le lancement du mécanisme « Doing Business Better » du groupe de la Banque mondiale qui consiste à évaluer et classer les pays (de tous les continents) en matière de facilités d'y faire les affaires.

Cette évaluation couvre dix domaines ou indicateurs à savoir :

- la création d'entreprise : procédures, délai, coût et capital social minimum exigé ;
- l'obtention du permis de construire : procédures, délai et coût d'obtention du permis de construire, des inspections et du raccordement aux services d'utilité publique ;
- le transfert de propriété : procédures, délai et coût d'enregistrement d'un titre de propriété commerciale ;
- l'obtention des prêts : indice de la fiabilité des garanties, indice de l'information sur le crédit ;
- la protection des investisseurs : indice de divulgation de l'information, indice de la responsabilité des dirigeants, indice de la facilité des poursuites judiciaires par les actionnaires ;
- l'obtention de l'électricité¹¹ : procédures, délai, coût, dépôt de garantie ;

¹⁰ Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Agence pour la promotion des exportations du Burkina, Chambre de Commerce et d'Industrie, Maison de l'Entreprise, Conseil Présidentiel des Investissements, Agence de Financement et de Promotion des PME, etc.

¹¹ Depuis 2011, cet indicateur a remplacé l'indicateur « marché du travail » au regard des nombreuses réformes mises en œuvre en la matière dans plusieurs pays dont le Burkina Faso

- le paiement des impôts et taxes : nombre de paiements, délai de préparation, de soumission des déclarations d'impôt et de leur paiement, montant brut des taxes et impôts en pourcentage du bénéfice brut ;
- le commerce transfrontalier : documents, délai et coût à l'import et à l'export ;
- l'exécution des contrats : procédures, délai et coût de résolution d'un litige commercial ;
- la fermeture d'entreprise¹² : délai, coût, taux de recouvrement à l'issue d'une procédure de faillite.

Dans sa quête d'amélioration du climat des affaires, le Burkina Faso bénéficie du soutien de ses partenaires au développement à travers notamment le Programme Doing Business Better in Burkina Faso de la Société Financière Internationale (SFI) de la Banque mondiale. Le programme a été mis en œuvre de 2006 à 2011 pour une première phase puis relancé en 2012 pour une seconde phase de trois ans. Cette dernière phase vise la simplification du régime des licences d'affaires¹³ et la mise en œuvre effective des actes uniformes révisés de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Pour le suivi des réformes, le Ministère en charge du secteur privé assure le secrétariat et la coordination des actions de collecte, de traitement et de diffusion des informations. A cet effet, un cadre de concertation des Secrétaires généraux des départements ministériels concernés par les indicateurs Doing Business Better, créé en 2006, produisait et mettait semestriellement à jour son rapport de suivi des indicateurs. Ce document faisait ressortir par indicateur, les actions et mesures réalisées ainsi que celles envisagées au niveau des structures parties prenantes. Ce cadre de concertation a aussitôt été remplacé par les sessions du Comité de pilotage du Programme Doing Business Better auxquelles participent les départements ministériels concernés par les licences d'affaires.

Aussi, sur recommandation de ce programme, un Secrétariat Permanent chargé du Suivi des Réformes des Licences d'Affaires (SP/SRLA) a été mis en place en 2013¹⁴.

¹² Cet indicateur a été remplacé en 2012 par un autre intitulé « Règlement de l'insolvabilité »

¹³ Licence d'affaires : un document administratif délivré à une personne physique ou morale lui donnant autorisation de créer ou d'exercer une activité selon les conditions définies par la législation du pays

¹⁴ Décret N°2013-066/PRES/PM/MICA/MEF portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat

4.3. Etat des lieux des réformes et performances du Burkina Faso sur l'amélioration du climat des affaires

Les mesures et actions entreprises par le Gouvernement burkinabè depuis l'avènement du mécanisme « Doing Business Better » de la Banque mondiale ont permis au Burkina Faso d'être classé selon le tableau n°1 ci-après.

Tableau n°1 : Classement du Burkina Faso selon les rapports Doing Business Better de 2006 à 2014 de la Banque mondiale

Indicateurs Doing Business Better		Classement BF 2006/ 171 pays	Classement BF 2007/ 175 pays	Classement BF 2008/ 178 pays	Classement BF 2009/ 181 pays	Classement BF 2010/ 183 pays	Classement BF 2011/ 183 pays	Classement BF 2012/ 183 pays	Classement BF 2013/ 185 pays	Classement BF 2014/ 189 pays	Variation classement 2007-2014
Classement Doing Business Better		154	163	161	155	147	151	150	153	154	+9
1.	Création d'entreprises	---	131	105	113	115	119	116	120	125	+6
2.	Octroi de permis de construire	---	168	169	106	80	77	59	64	60	+108
3.	Embauche des travailleurs ¹⁵	---	153	152	57	82	-	-	-	-	
4.	Transfert de propriété	---	164	170	148	114	118	111	113	123	+41
5.	Obtention de prêts	---	117	115	145	150	152	126	129	130	-13
6.	Protection des investisseurs	---	99	138	142	147	147	147	150	147	-48
7.	Paiement des impôts	---	129	133	132	144	148	147	157	160	-31
8.	Commerce transfrontalier	---	154	170	173	176	175	175	173	174	-20
9.	Exécution des contrats	---	154	109	110	110	108	108	109	108	+46
10.	Fermeture d'entreprise ¹⁶	---	90	91	110	112	100	-	-	-	
11.	Raccordement à l'électricité	---	---	---	---	---	137	139	139	141	
12.	Règlement de l'insolvabilité	---	---	---	---	---	---	103	113	117	

Source : Construit par l'auteur à partir des rapports Doing Business Better de 2006 à 2014 de la Banque mondiale

Le tableau ci-dessus fait ressortir des évolutions divergentes au niveau des classements par indicateur. Le nombre de pays concernés par l'évaluation a augmenté au fur et à mesure. Cela est dû au fait que de nouveaux pays se sont intéressés au mécanisme et ont souhaité faire partie

¹⁵ Indicateur remplacé par le n°11 « Raccordement à l'électricité »

¹⁶ Indicateur remplacé par le n°12 « Règlement de l'insolvabilité »

de l'effectif pour attirer des investisseurs étrangers. Toutefois, conformément au thème de notre projet, nous n'exposerons que les résultats des indicateurs impliquant la MEBF et mis en exergue avec la coloration bleue. Ainsi, de 2007 à 2014 les réformes prises ont permis d'améliorer de six (6) points la position du pays en terme de création d'entreprises et de cent huit (108) points son classement dans le domaine d'octroi de permis de construire. Cependant, les efforts dans le commerce transfrontalier où interviennent surtout la CCI-BF et la douane, n'ont pas eu un impact positif car la position du pays a dégradé de vingt (20) points.

Le tableau n°2 ci-après montre l'évolution du classement général du Burkina Faso et du nombre de réformes entreprises au cours des cinq (5) dernières années. Cette évolution est comparée à celles des autres pays de l'espace UEMOA ainsi que du Nigéria et du Ghana (deux géants de l'espace CEDEAO).

Tableau n°2 : Evolution comparée du classement général du Burkina Faso et du nombre de réformes avec celles des autres pays de l'UEMOA, du Ghana et du Nigéria de 2010 à 2014

Pays	Classement					Réformes	Réformes	Réformes	Réformes	Réformes
	2014	2013	2012	2011	2010	2014	2013	2012	2011	2010
Bénin	174	175	175	173	172	2	4	2	1	2
Burkina Faso	154	153	150	151	147	1	0	3	4	5
Côte d'Ivoire	167	177	167	170	168	4	0	3	1	0
Guinée-Bissau	180	179	176	181	181	1	0	2	1	1
Mali	155	151	146	148	156	0	1	2	3	5
Niger	176	176	173	172	174	2	1	1	1	1
Togo	157	156	162	158	165	3	1	2	3	2
Sénégal	178	166	154	157	157	1	0	4	1	1
Ghana	67	64	63	60	92	0	0	0	1	1
Nigéria	147	131	133	133	125	0	0	0	3	1

Source : Extrait de la communication de la MEBF sur les évolutions récentes de l'environnement des affaires et la promotion des PME/PMI au Burkina Faso¹⁷

On retient du tableau que le rang du Burkina Faso a en général dégradé, mais avec un rétrécissement de l'écart avec les autres pays de l'UEMOA. Le recul du Burkina Faso dans le classement peut être lié à un essoufflement dans le rythme des réformes, mais la position relativement bonne du Ghana (une réforme sur chacune des deux premières années seulement) laisse penser que le Burkina Faso doit davantage réformer son climat des affaires.

¹⁷ Communication faite par le SG de la MEBF lors de la Session extraordinaire thématique du Conseil national du crédit (CNC) du Burkina Faso, tenue à Ouagadougou le 10 juillet 2014

4.3.1. Indicateurs objet d'intervention de la MEBF

Comme nous l'avons relevé plus haut, dix (10) indicateurs sont retenus pour l'évaluation annuelle réalisée par la Banque mondiale et publiée dans le rapport « Doing Business Better ». Parmi ces indicateurs, deux (02) font l'objet de réformes avec le concours de la MEBF. Ce sont :

- la création d'entreprise : procédures, délai, coût et capital minimum versé ;
- l'obtention du permis de construire : procédures, délai et coût d'obtention du permis de construire, des inspections et du raccordement aux services d'utilité publique.

L'intervention de la MEBF dans les domaines sus énumérés se fait surtout par l'intermédiaire des CEFORE, des CEFAC et donc de la DIFA.

Par ailleurs, la MEBF participe indirectement dans la mise en œuvre, par la CCI-BF et la Direction Générale des Douanes, des actions et réformes de l'indicateur portant sur le commerce transfrontalier (documents, délai et coût à l'import et à l'export). Entre autres réformes entreprises à ce niveau, on peut noter la limitation des délais de délivrance des autorisations de change et des lettres de crédit à 72 heures, l'opérationnalisation de la plateforme électronique du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) et la réduction du nombre de documents à fournir pour l'importation et l'exportation.

4.3.2. Réformes réalisées avec la contribution de la MEBF

Selon les statistiques de la DGPE, le Burkina Faso a, depuis 2006, entrepris plus de 190 réformes pour améliorer le climat national des affaires. Ces réformes ont porté tant sur le cadre institutionnel que le cadre réglementaire. Une vingtaine de ces réformes ont eu un impact sur les indicateurs Doing Business Better. Celles réalisées avec le concours de la MEBF sont :

Pour la création d'entreprise

- la mise en place des CEFORE par décret n°2005-332/PRES/PM/MCPEA/MEF/MTEJ/MJ du 21 juin 2005 et leur déconcentration dans 10 régions sur 13 à nos jours (2014) ;
- la réduction des délais de 33 jours en 2000 à 5 jours en 2009, à 3 jours en 2010 et à 24 heures depuis le 31 mars 2014 ;
- la réduction du nombre des formalités de 8 en 2000 à 4 depuis 2006 ;
- la réduction des coûts associés¹⁸ de plus de 40% ;
- la réduction du Capital minimum des Sociétés à responsabilité limitée (SARL) de un million (1 000 000) FCFA à cent mille (100 000) FCFA et l'admission du recours optionnel aux notaires pour l'élaboration du statut de la SARL ;
- la désignation du Registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM) comme registre unique pour l'accomplissement des formalités relatives aux suretés ;
- le regroupement des informations du RCCM unique par type de biens mis en garantie et la possibilité de faire des recherches d'informations, sur place ou en ligne, suivant le nom du débiteur ;
- la désignation et le détachement d'un agent des impôts qualifié auprès des CEFORE avec pour mandat la signature par délégation des certificats d'immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- l'obtention de la certification ISO 9001: 2008, preuve de l'engagement des CEFORE à améliorer constamment les services offerts pour une pleine satisfaction de leurs clients.

Pour l'obtention du permis de construire

- la création des CEFAC par décret n°2008-034/PRES/PM/MHU/MATD/MEF/MCPEA du 06 février 2008. Ils ont pour mission de faciliter et de simplifier les formalités pour l'obtention du certificat d'urbanisme, du permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir en permettant à tout demandeur d'effectuer en un

¹⁸ Délai moyen de création d'un (1) jour à Ouagadougou et coût moyen de 40 000 FCFA pour les personnes physiques et 47 500 FCFA pour les personnes morales

même lieu et sur un même document, les déclarations auxquelles il est tenu par les lois et règlements en vigueur ;

- la réduction de moitié des coûts et des délais de l'acte de construire ;
- la réduction des coûts de raccordement aux réseaux d'eau ;
- la réduction effective des délais de raccordement aux réseaux d'eau à 7 jours ouvrables pour toutes les entreprises structurées ;
- la réduction des tarifs des notes d'études de sécurité incendie.

Pour ces indicateurs, les réformes énumérées ne sont qu'à titre illustratif et synthétique. L'annexe IV propose plus en détail les mesures et réformes de simplification des procédures de création et d'exercice des activités par le secteur privé.

4.4. Contribution de la MEBF au développement du secteur privé au Burkina Faso

Cette partie porte sur l'ensemble des actions phares de la MEBF ayant contribué (et/ou qui contribuent) au développement des entreprises au Burkina Faso. Tenant compte de la première hypothèse de l'étude, il nous paraît utile d'aborder cette partie parce que, la contribution de la MEBF à l'environnement des affaires va au-delà du cadre défini par les indicateurs Doing Business Better de la Banque mondiale.

Cela dit, depuis son opérationnalisation, la MEBF participe à la mise en œuvre des actions de développement du secteur privé au Burkina Faso. Il s'agit entre autres, des actions ci-après :

- Le Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise phase II (PACDE II) qui, mis en œuvre de décembre 2010 à décembre 2013 sur financement de la Banque mondiale, a contribué au développement du secteur privé à travers la création de conditions favorables à l'amélioration de son niveau de compétitivité, au développement des entreprises et à la promotion des investissements. La MEBF a été l'agence d'exécution du projet. Près d'un millier d'entreprises ont pu bénéficier de l'accompagnement du PACDE (FSCP) qui leur a permis de former 15 273 employés, d'améliorer la qualité de leurs produits et services, d'augmenter leurs chiffres d'affaires et d'améliorer leurs capacités de gestion.

- Le Programme d'appui au développement du secteur privé au Burkina Faso (PADSP)¹⁹ qui, démarré en mars 2013 pour trois ans sur financement de l'Union Européenne, vise l'amélioration de la compétitivité du secteur privé à travers le renforcement du dispositif institutionnel d'appui audit secteur, la facilitation de l'accès au crédit pour les PME et le développement du système national de gestion de la qualité. La MEBF est l'agence d'exécution du programme.
- Le Projet pôle de croissance de Bagré (PPCB) ou « Bagré pôle » qui, lancé officiellement en avril 2012 pour une durée de cinq ans (2017) sur financement de la Banque mondiale, ambitionne de faire de la région du Centre Est une grande zone de production agroindustrielle en y exploitant les potentialités hydro agricoles. La MEBF y contribue à travers la gestion d'un Fonds d'Appui aux Services de Bagré (FASBagré)²⁰ qui vise à réduire les coûts des prestations privées et encourager les investissements des PME à travers des innovations comme le Partenariat Public Privé (PPP) et des incitations à travers des subventions.
- Le Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU) qui, lancé en 2012 pour une durée de trois ans sur financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), vise à créer un environnement propice au développement du secteur privé local en milieu rural. La MEBF y contribue à travers la facilitation de l'accès des Micro Entreprises Rurales (MER) aux Services de Développement des Entreprises (SDE).
- L'organisation des rencontres annuelles Gouvernement/Secteur privé instituées depuis 2001 et dont la tenue régulière avec la contribution de la MEBF depuis l'opérationnalisation de celle-ci au côté des opérateurs économiques a permis d'instaurer un climat de confiance et de partenariat entre ces derniers et l'Administration.

¹⁹ Le PADSP succède au Programme de renforcement des capacités des entreprises (PRCE) mis en œuvre de 2003 à 2008 et qui visait à contribuer à l'amélioration de la compétitivité des PME au Burkina Faso à travers le développement durable d'un marché de Services de Développement des Entreprises (SDE)

²⁰ Le FASBagré fonctionne comme le « Fonds de soutien à coût partagé » (FSCP) du PACDE II. C'est un dispositif qui permet de subventionner à hauteur de 80% les coûts de prestations non financières (formations et appui-conseil) sollicitées par les entreprises, celles-ci supportant les 20%. Il a financé la participation de cinq producteurs et transformateurs de riz de Bagré à une mission de prospection au Vietnam en 2013.

- L'organisation annuelle, depuis 2006, des Journées de l'Entrepreneuriat Burkinabè (JEB)²¹ en vue de stimuler la création et le développement des PME à travers la mise en relation des porteurs de projets avec les structures d'offre de services financiers et non financiers et la création de cadres d'échanges sur des problématiques et opportunités de développement du monde des affaires. Elles ont permis de recenser les besoins de milliers de promoteurs d'entreprises. A la date de fin octobre 2014, plus de 2 000 projets d'entreprises d'un coût total de 65,14 milliards de FCFA et d'un besoin de financement de 46,31 milliards de FCFA ont été identifiés dont 2% satisfaits.

A l'occasion de la mise en œuvre des actions sus citées, la MEBF a contribué au développement d'un réseau de consultants ou d'experts chargés de renforcer les capacités techniques et opérationnels des promoteurs d'entreprises.

²¹ A chaque édition des JEB, le Gouvernement s'associe au secteur privé pour, d'une part récompenser une dizaine d'entrepreneurs et institutions partenaires dont les actions ont fortement contribué au développement économique du pays, et d'autre part primer une dizaine des meilleurs projets dans le cadre d'une compétition de plans d'affaires.

V. DISCUSSIONS, APPRECIATION DES RESULTATS ET PROPOSITIONS

Cette partie porte sur l'analyse et l'interprétation des données que nous avons pu collecter et présenter dans la section précédente. Des propositions d'innovation sur la contribution de la MEBF à l'amélioration du climat des affaires seront également formulées dans cette partie.

5.1. Appréciation des interventions de la MEBF

L'examen de l'état des lieux de la contribution de la MEBF au développement du secteur privé y compris l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso suscite des commentaires et des appréciations. Nous les aborderons en termes d'acquis d'une part et d'insuffisances d'autre part.

5.1.1. Acquis des actions de la MEBF

Il ressort des résultats auxquels nous sommes parvenus que l'idée de la création de la MEBF remonte aux années 1997. Ce qui sous-tendait la nécessité, depuis cette période, de créer un cadre institutionnel propice pour propulser le développement du secteur privé auquel le rôle moteur de développement économique est assigné à la faveur des Programmes d'ajustements structurels (PAS).

Ainsi créée en septembre 2002 et opérationnelle depuis janvier 2004, la MEBF a en une décennie produit des résultats fort appréciables en termes d'appui au développement des affaires au Burkina Faso. Entres autres acquis, l'on peut retenir avec l'appui des résultats de l'enquête réalisée auprès des usagers de la structure, les éléments ci-après :

- ***La mise en place et l'animation effective d'un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation des opérateurs économiques vers les structures, projets et programmes d'appui au secteur privé*** : la MEBF dispose d'un service d'accueil dans toutes les localités du pays où elle est implantée (siège et antennes) qui oriente tout usager sur les services disponibles au sein des CEFORE et CEFAC. L'interlocuteur peut, en fonction de ses besoins, être recommandé à certaines structures d'appui comme le Centre de gestion agréé (CGA) pour l'assistance en tenue de comptabilité ou le Centre

d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) pour le règlement des différends commerciaux.

- ***L'exécution ou la participation à la mise en œuvre de certains projets et programmes d'appui au secteur privé*** : conformément à sa mission, la MEBF participe effectivement à la mise en œuvre des projets et programmes de développement du secteur privé dont certains ont été présentés dans la partie des résultats. Il faut souligner que depuis 2011, les projets et programmes nationaux de développement font l'objet d'évaluation bisannuelle selon des critères²² définis par le Chef du gouvernement en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des finances. A la session de 2013, la MEBF a obtenu la note de 48/50 et les félicitations du comité d'évaluation pour la mise en œuvre, en tant qu'agence d'exécution, du PACDE II. Cela témoigne de la bonne performance de la MEBF dans sa contribution à la mise en œuvre des projets et programmes de développement au profit du secteur privé.

- ***L'accomplissement du rôle d'interface entre l'administration, les institutions d'appui et les prestataires de services au secteur privé*** : comme présenté plus haut, la MEBF accueille/héberge en son sein les représentants des structures (partenaires) impliquées dans le processus d'accomplissement des formalités de création d'entreprises. Elle dispose également de conseillers d'entreprises et des adresses d'autres experts pouvant assister les promoteurs d'entreprises en matière d'informations économiques, de conseil et de formation. Ce dispositif permet de réduire les coûts et les délais associés aux différents besoins des acteurs du secteur privé. Cet impact est perceptible dans la présentation des actions liées aux indicateurs « Doing Business Better » impliquant la MEBF (création d'entreprises, obtention du permis de construire). De 2006, année de démarrage des activités des CEFOR, à 2013, 35 312 entreprises ont été créées avec 78,5% d'entreprises individuelles. Quant aux CEFAC, leur ouverture en 2008 a permis d'enregistrer jusqu'en 2013, 3 408 demandes de permis de construire même si ces demandes ne sont pas le fait des

²² Décret N°2010-741/PRES/PM/MEF du 08 décembre 2010 portant organisation des assemblées générales des projets et programmes

entreprises seulement. Les figures de l'annexe V illustre l'évolution dynamique des prestations offertes par les CEFORE et les CEFAC à leurs usagers.

La MEBF a par ailleurs élaboré des programmes d'information sur la création d'entreprise, des séminaires sur le management de la nouvelle entreprise et des ateliers de formation sur le montage de plan d'affaires. Ces programmes qui répondent également à la nécessité de réduire le taux de mortalité²³ des nouvelles entreprises, ont touché 12 916 promoteurs depuis 2004. Ils ont permis à beaucoup de ces promoteurs de surmonter la peur de l'après-crétion et de se lancer dans l'entrepreneuriat. 10 082 entretiens individualisés ont été organisés avec les promoteurs.

Les éléments ci-dessus présentés sont des acquis en termes de coordination générale des actions d'appui au secteur privé. La rationalisation et la facilitation des formalités administratives de création et d'exercice des affaires, la disponibilité et la subvention des services de développement des entreprises, l'incitation à la création des entreprises et la bonne gouvernance des projets et programmes d'appui au secteur privé sont autant des résultats tangibles sur la contribution de la MEBF à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso. Ainsi, au lancement officiel de la seconde phase du Programme d'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso le 14 février 2012, le Chef du Gouvernement indiquait dans son discours que la première phase (2006-2011) a permis d'entreprendre seize (16) réformes dont l'impact sur les indicateurs du rapport Doing Business Better a valu au Burkina Faso d'être classé comme suit :

- un des meilleurs réformateurs de l'Afrique Subsaharienne en 2007 ;
- un des dix meilleurs réformateurs au monde en 2009 et en 2010 ;
- un des réformateurs les plus constants des cinq dernières années (2006-2011).

5.1.2. Insuffisances des actions de la MEBF

Malgré les nombreux acquis enregistrés par la MEBF, quelques insuffisances sont constatées dans l'accomplissement de ses missions. En effet, certaines attentes du secteur privé ne sont

²³ Une enquête réalisée en 2011 par la MEBF a montré que les causes de la mortalité des entreprises nouvellement créées étaient : les problèmes de marchés (45%), les problèmes financiers (26%), les problèmes de gestion (16%), les problèmes techniques (7%) et les problèmes de fiscalité (6%).

pas toutes satisfaites par les prestations de la MEBF. Justifiées par l'enquête réalisée auprès des usagers de la structure, les insuffisances majeures relevées sont les suivantes :

- ***L'insuffisance de l'offre de services de la MEBF*** : la structure n'est pas suffisamment déconcentrée et décentralisée et ne dispose pas assez de personnel de sorte que certains usagers se plaignent sur le temps d'attente avant d'être reçus par les conseillers et d'autres sur le temps d'enregistrement des dossiers et les périodes de rencontres qui ne leurs sont pas favorables.
- ***L'alourdissement des délais et des coûts issus de certaines incompréhensions entre l'utilisateur et l'interlocuteur de la MEBF*** : il arrive qu'à l'enregistrement ou au traitement des dossiers de création d'entreprise, une ou plusieurs pièces manquent ou sont défectueuses et il est demandé au promoteur de les compléter (remplacer). Certains promoteurs témoignent n'avoir pas été explicitement situés par la MEBF en vue de compléter le dossier aussitôt.
- ***La gamme de services offerts limitée pour les usagers de la MEBF*** : parmi les usagers enquêtés, certains ont exprimés des besoins non satisfaits par ou avec la MEBF. Il s'agit surtout de l'accès au financement et de l'encadrement continu des promoteurs en aval de la création de leurs entreprises.

Ces insuffisances ci-dessus relevées s'expliquent par le fait que la MEBF a des missions bien précises et fonctionne avec les moyens dont elle dispose et autorisés par le Conseil d'administration. Toutefois, à l'instar de toute œuvre de développement, les insuffisances constatées peuvent être palliées avec la volonté du Gouvernement et la contribution des partenaires techniques et financiers.

5.2. Propositions d'actions pour la consolidation de l'apport de la MEBF au développement économique du pays

Depuis sa création, la MEBF a engrangé des résultats positifs qui ont contribué au développement du tissu économique du pays. Dans son intervention, elle a également enregistré des insuffisances qui peuvent être corrigées. En rappelant que la deuxième hypothèse de l'étude porte sur la possibilité d'innovation des prestations de la MEBF au profit

de ses usagers, les paragraphes ci-après traiteront des actions qui visent non seulement la consolidation des acquis mais aussi la correction de ces insuffisances relevées à l'occasion de notre étude. Les propositions qui seront formulées tiendront compte d'une part des résultats de l'enquête réalisée auprès des usagers de la MEBF et d'autre part des perspectives même de cette institution.

5.2.1. Suggestions pour la consolidation des acquis de la MEBF

Les actions ou mesures suivantes sont proposées dans le sens de capitaliser les acquis de la MEBF dans l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit :

- *Renforcer les capacités des services d'accueil, d'écoute et d'orientation des opérateurs économiques vers les structures d'appui au secteur privé* : doter la MEBF en moyens humains et matériels adéquats pour un fonctionnement optimum et satisfaisant des services concernés. Mettre à jour les informations sur le dispositif institutionnel national d'appui au secteur privé. Mettre à la disposition de tout usager un « numéro vert » lui permettant de bien se renseigner sans coût sur le dispositif d'appui au secteur privé.
- *Renforcer les capacités des ressources humaines de la Direction chargée des projets afin qu'elle puisse servir d'agence d'exécution de tout projet ou programme d'appui au secteur privé* : la réussite dans la mise en œuvre des projets et programmes antérieurs constitue une expertise à valoriser et à mettre au service de l'Etat et des autres partenaires au développement.
- *Renforcer le rôle d'interface de la MEBF entre l'administration, les institutions d'appui et les prestataires de services au secteur privé en hébergeant au sein de la MEBF certaines structures déjà créées ou en projet sous la tutelle d'autres ministères*. C'est le cas par exemple du Guichet Unique du Foncier (GUF) institué par décret n°2008-277/PRES/PM/MEF/MATD/MHU/SECU du 25 mai 2008 et dont l'objectif est de réduire les coûts et les délais d'enregistrement des actes de propriétés et du paiement de la taxe de transfert de propriété. Il y a également le projet de création du Guichet Unique des Mines (GUM) sous la tutelle du Ministère en charge des mines.

- *Accroître l'offre de formation et d'information des usagers sur la création et la gestion des entreprises. Certaines personnes enquêtées proposent des thèmes portant sur les régimes d'imposition applicables aux entreprises au Burkina Faso, l'entrepreneuriat et les opportunités de financement.*
- *Renforcer les capacités des conseillers par l'augmentation de leur effectif et l'amélioration de la qualité de leurs prestations.*
- *Rationaliser davantage les procédures liées à création d'entreprises et réduire davantage les coûts et les délais associés. A ce niveau, la conduite à terme des initiatives d'interconnexion de la MEBF avec les autres structures d'appui au secteur privé est indispensable. Un Projet d'Interconnexion des GUF et des Services de Formalités et d'enregistrement de la MEBF dénommé (PI/GUF-MEBF) a été convenu en juillet 2012 entre le Fonds pour l'amélioration du Climat des Investissement (ICF) et le Burkina Faso avec pour objectif global de faciliter la connexion de l'enregistrement et la délivrance des actes et l'intégration entre les GUF, les services de formalités et d'enregistrement de la MEBF et leurs partenaires administratifs pour réduire les délais et baisser les coûts internes associés aux enregistrements en assurant une approche complète au groupage des données.*
- *Permettre la création d'entreprise par internet : créer sur le site de la MEBF une page pour la création à distance des entreprises avec les copies scannées des documents exigés. Pour éviter que certains faux promoteurs n'abusent de cette opportunité, une partie des frais associés peut être exigée par virement ou transfert et l'autre partie soldée lors du retrait physique des documents autorisant la création et l'exercice de l'activité.*

5.2.2. Propositions d'actions correctives des insuffisances de la MEBF

Pour faire face aux insuffisances constatées, les actions suivantes sont proposées :

- *Poursuivre la déconcentration de la MEBF et multiplier ses agences dans les grandes villes en vue d'approcher les services aux clients et de leur réduire le temps d'attente et de traitement des dossiers. La MEBF dispose actuellement (en fin octobre 2014) de*

dix (10) antennes régionales²⁴ mais des études de faisabilité d'ouverture d'autres antennes dans les autres régions et/ou villes seraient indiquées.

- *Former le personnel d'accueil et d'écoute et diversifier les langues de communication afin d'éviter les incompréhensions avec certains usagers. Si les langues maternelles comme le moore, le dioula, et le fulfulde sont à prendre en compte dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, une ou deux de ces langues peut(vent) être retenue(s) dans les autres localités selon la prédominance ethnique des ressortissants.*
- *Elargir la gamme de prestations aux usagers en recrutant ou formant les conseillers chargés de l'encadrement continu des promoteurs d'une part et en associant l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina Faso (APBEF) pour la création d'un guichet sur le financement au sein de la MEBF.*
- *Offrir des formations en amont sur les régimes fiscaux qui pourront orienter les promoteurs sur le choix de la forme juridique de leurs futures entreprises et offrir des conseils rassurant le promoteur sur la réussite ou non de son entreprise lors de sa création.*
- *Enregistrer les dossiers des usagers par domaine d'activités et dynamiser leur traitement et faire des cabinets d'études et de conseil, des interlocuteurs privilégiés de la MEBF.*
- *Créer et animer un cadre de partage ou de transfert d'expériences entre anciens et nouveaux promoteurs d'entreprise et faciliter le contact entre promoteurs et bailleurs potentiels.*

²⁴ Localités d'implantation des dix antennes : Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Koudougou, Gaoua, Tenkodogo, Bagré, Fada N'Gourma, Kaya, Dori et Dédougou.

VI. CONCLUSION

Au terme de notre travail dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration du climat des affaires par le biais des prestations de la MEBF, nous sommes parvenus à des résultats forts intéressants. En effet, de nos recherches documentaires et des contributions des personnes ressources, nous avons pu non seulement exposer les majeures réalisations de la MEBF en rapport avec le développement du secteur privé mais aussi recenser les besoins non encore satisfaits des clients/usagers de la MEBF ainsi que leurs suggestions.

Quant aux hypothèses qui ont motivé notre démarche, elles sont vérifiées par les différents résultats obtenus. En d'autres termes, nous pouvons confirmer à l'issue de notre travail que :

- « Les actions de la MEBF contribuent à l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso ».
- « La MEBF peut toujours innover ses prestations dans le sens d'améliorer davantage les conditions de création et d'exercice des affaires au profit des acteurs du secteur privé ».

Tout en rappelant que le choix du thème a été motivé par la MEBF, celle-ci était en phase de réaliser deux activités capitales quand nous y effectuons nos recherches documentaires. Il s'agit de (i) l'élaboration d'un plan stratégique de développement 2014-2018 et de (ii) la réalisation d'une évaluation de l'impact de l'amélioration du climat des affaires sur l'économie nationale et d'identification de nouvelles réformes d'intérêt pour le secteur privé.

Sans attendre les résultats de ces études, nous pensons que c'est sur l'évidence de sa contribution à l'amélioration du climat des affaires que la MEBF souhaite mesurer l'impact réel de ses interventions et se doter d'un nouveau document stratégique afin de capitaliser ses acquis et d'innover son action.

Nous proposons que la MEBF travaille davantage à s'identifier et à s'imposer, à l'instar de la CCI-BF, sa structure mère, comme une institution incontournable pour le monde des affaires. Sa réussite passe par une large communication sur ses missions et ses attentes et la

La contribution de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso à l'amélioration du climat des affaires au pays : état des lieux et perspectives d'innovation

mobilisation de toutes les parties prenantes pour le renforcement de ses capacités institutionnelles et opérationnelles.

VII. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

1. Banque Mondiale (1997), Concertation des Bailleurs de Fonds sur le Développement du Secteur Privé
2. Banque mondiale, Rapports Doing Business de 2007 à 2014
3. CAPES (2007), Le dispositif d'appui aux entreprises et à la promotion de l'entrepreneuriat aux niveaux national et local, *rapport provisoire revu*
4. CCI-BF (2009), Etat du secteur privé au Burkina Faso
5. CCI-BF (2014) : Rapport d'activités 2013
6. CCI-BF et MICA (2012), Bilan des onze éditions de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé
7. CCI-BF : Infos consulaires, Trimestriel d'information générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, N°5 juillet 2014
8. CDDE (2008), Le soutien aux réformes de l'environnement des entreprises : guide pratique pour les agences de développement
9. DJIGUEMDE Jules (2010), Analyse critique de la politique de promotion du secteur privé au Burkina Faso, *Mémoire ENAM*, option Economie et Finances
10. LABAZEE Pascal (1988), Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso : vers une lecture anthropologique de l'entreprise africaine- Paris
11. MCPEA (2005), Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Politique d'Amélioration de l'Environnement des Affaires au Burkina Faso : « Volet Investissements »
12. MCPEA (2007), Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale pour le programme du Cadre Intégré, Burkina Faso
13. MCPEA (2007), Plan d'actions pour la mise en œuvre de la lettre de politique de développement du secteur privé, *Rapport définitif*
14. MCPEA (2009), Document d'appui à la rencontre secteur public/secteur privé 2009 : Stratégie de promotion du secteur privé burkinabè dans le contexte de crise économique, *Rapport provisoire*
15. MCPEA (2009), Etude sur les défis du secteur privé burkinabè, *Rapport provisoire*
16. MCPEA (2010), Rapport sur le suivi des indicateurs Doing Business Better in Burkina Faso
17. MCPEA (2014), Plan d'actions 2015-2017 de la Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
18. MEBF (2011), Etude sur le profil des créateurs d'entreprises et d'évaluation de la mortalité des nouvelles entreprises, *Rapport final*
19. MEBF (2014), Rapport d'activités annuel 2013
20. MEF (2010), Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015

21. PNUD (2009), Rapport sur l'examen de la politique d'investissement, Burkina Faso, CNUCED
22. SAVADOGO Lizèta (2008), Quel environnement des affaires pour la promotion du secteur privé au Burkina Faso ? *Mémoire ENAREF*, option Finances
23. SAWADOGO S. Lamoussa Arsène (2008), Analyse du climat des investissements privés au Burkina Faso, *Mémoire ENAREF*, option Finances
24. SOU Siébou (2008), Stratégie de promotion du secteur privé au Burkina Faso, *Mémoire ENAM*, option Economie et Finances

Textes juridiques

1. Arrêté interministériel n°2014-0200/MICA/MEF/MJ/MFPTSS du 11 juillet 2014 portant fixation des délais d'accomplissement des formalités de création d'entreprises dans le centre de Ouagadougou
2. Arrêté n°2003-050/MCPEA/SG du 21 mai 2003 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction Générale de la promotion du Secteur Privé (DGPSP)
3. Décret n°2002-494/PRES/PM/MCPEA du 13 novembre 2002 portant adoption de la lettre de politique de développement du secteur privé au Burkina Faso
4. Décret n°2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ du 21 juin 2005 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE)
5. Décret n°2008-034/PRES/PM/MHU/MATD/MEF/MCPEA du 06 février 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC)
6. Décret n°2014-462/PRES/PM/MJ/MEF/MICA du 26 mai 2014 portant fixation des dispositions nationales applicables à la forme des statuts et au capital social pour les sociétés à responsabilité limitée au Burkina Faso
7. Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso

Sites internet

1. <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/burkina-faso/> (11 août 2014)
2. <http://news.aouaga.com/h/4246.html> (02 septembre 2014)
3. <http://www.ccia.bf> (13 octobre 2014)
4. <http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php> (02 septembre 2014)
5. <http://www.me.bf> (13 octobre 2014)

VIII. ANNEXES

Annexe I : *Figure représentative des concepts « climat des investissements » et « environnement des affaires »*

Annexe II : *Fiche de collecte des données auprès des usagers de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso*

Annexe III : *Organigramme de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso*

Annexe IV : *Quelques mesures et réformes de simplification des procédures de création et d'exercice des activités par le secteur privé*

Annexe V : *Evolution dynamique des prestations offertes par les CEFORE et les CEFAC à leurs usagers*